

La République du Centre, 26 octobre 2012

**Loiret - Le fait du jour**

**En baisse**  
Le nombre de « contrats familiaux » se réduit : de 13 % des députés en 1<sup>er</sup> tour, ils seraient passés à 6,6 % depuis la nouvelle législature (60 au lieu de 77), selon René Doustière, élu PS.

**Un chiffre**  
**9.138** C'est le montant mensuel, en euros, accordé aux députés pour rémunérer un à cinq collaborateurs (maximum autorisé).

**Frais de mandat**  
L'indemnité représentative de frais de mandat (prix de base sans justification) des députés, aujourd'hui de 6.412 €, bruts, devrait diminuer de 10 %, a annoncé Claude Bartolone (PS).

**POLITIQUE** ■ L'emploi de parents proches comme collaborateurs parlementaires fait actuellement débat

## Quels députés travaillent en famille ?

Les assistants ont longtemps été un sujet tabou. Les six élus de l'Assemblée nationale ont accepté de dire ce qui les a motivés dans leur choix.

**Philippe Allou**  
Président de l'Assemblée nationale

Le sujet des collaborateurs parlementaires familiaux était régulièrement abordé. Il est revenu à la suite de l'arrivée de Claude Bartolone, président (PS) de l'Assemblée nationale, à mentionner que les femmes faisaient partie de son cabinet. Une pratique généralement « à combler ». Elle n'est ni tout ce que l'on pense dans la tête de tous les députés qui acceptent sans difficulté de travailler avec des proches.

Olivier Carré (UMP) se déclare « autant, plus précisément qu'autant, prêt à travailler dans sa fonction d'élu, à ce titre pas si anormal que ça que des parlementaires emploient des parents. Pour lui le choix doit être dicté par la compétence, et « elle est présente dans l'entourage », a-t-il déclaré « de son père ».

**« Je n'avalis aucune raison de lui refuser »**

C'est exactement ce qu'a précisé Claude de Ganay (UMP), en acceptant la proposition de sa fille. Elle souhaitait l'assister pour sa communication. « Elle travaille au sein même du ministère de la Santé depuis plusieurs années, j'en avais aucune raison de lui refuser alors que l'avis de nos collaborateurs », explique Fils. Le règlement de l'Assemblée nationale autorise l'emploi de personnes de la famille. La loi encadre d'ailleurs cette pratique en octroyant plus de la moitié de son enveloppe destinée à rémunérer ses collaborateurs (6.138 € mensuels) à quelqu'un avec qui il a un lien de parenté.

La position la plus stricte, c'est de ne pas embaucher quelqu'un de son entourage considéré comme proche. C'est d'ailleurs l'une des clauses de la charte Antoinette (interdiction) que la députée socialiste a signé en tant que ministre en 2007. Le décret de son père, Pierre Digne (UMP), qui lui, semble se ferrer à tout temps.

« Si elle, elle est ma fille, elle est ma fille », apprécie Serge Grouard, député UMP.

Serge Grouard (UMP), élu pas signé cette charte. Malade d'embaucher sa femme des son premier mandat, en 2002. Parce qu'elle « était impliquée dans ses précédentes campagnes électorales, qu'elle était appréciée par les élus de sa circonscription. Il découvrait la fonction de parlementaire et il avait besoin de continuer de travailler avec elle », dit-il.

« C'est un fait », reconnaît Pierre Digne (UMP), qui lui, semble se ferrer à tout temps.

« Si elle, elle est ma fille, elle est ma fille », apprécie Serge Grouard, député UMP.

**DEPUTÉS DU LOIRET**

**Olivier Carré**  
Le député (UMP) de la première circonscription a travaillé avec son père. Ce n'est pas un principe pour lui, mais l'opportunité ne s'est pas présentée.

**Serge Grouard**  
Le député (UMP) de la deuxième circonscription a sa femme comme collaboratrice depuis son premier mandat. Elle s'est présentée sur le site de son père, ce qui avait fait grincer des dents d'élus.

**Claude de Ganay**  
Le député (UMP) de la troisième circonscription, élu en juin dernier, a travaillé en famille pour gérer l'aspect communication de sa fonction.

**Jean-Pierre Door**  
Le député (UMP) de la quatrième circonscription travaille en famille d'origine. Pour remplacer la collaboratrice de sa circonscription temporaire élue et pour gérer son agenda.

**Marianne Dubois**  
Le député (UMP) de la cinquième circonscription a sa femme comme collaboratrice depuis son premier mandat. Elle tient à signer en privé et en public.

**Valérie Corre**  
Le député (UMP) de la sixième circonscription a signé la charte Antoinette quand elle était élue. Elle n'a pas recouru à son père pour gérer son agenda.

**Angélique Genet**  
COLLABORATRICE PARLEMENTAIRE D'ÉLU SOCIALISTE  
SÉNATEUR UMP. C'est son assistant de président du conseil général depuis 1998 est, député, elle a travaillé à son service de sénateur UMP chargé de suivre les dossiers de la Loire.

Elle dirige désormais dans l'opposition, comme elle en a toujours fait, son service de sénateur UMP chargé de suivre les dossiers de la Loire.

« Je ne suis pas obligée de recadrer les choses », explique-t-elle. Elle ne recadre pas ses « administrés » pour celui qui « travaille tout de suite ». Elle apprécie « une certaine liberté » et le fait d'avoir une « autre vision » du travail parlementaire et gouvernemental.

**Michèle Bardot**  
COLLABORATRICE PARLEMENTAIRE DE JEAN-PIERRE DOOR, SÉNATEUR PS. Michèle Bardot a rejoint en 2006 l'équipe de son mari qui a travaillé à son service de sénateur UMP chargé de suivre les dossiers de la Loire.

« Ça me fait plaisir », dit-elle. Elle ne recadre pas ses « administrés » pour celui qui « travaille tout de suite ». Elle apprécie « une certaine liberté » et le fait d'avoir une « autre vision » du travail parlementaire et gouvernemental.